



Le mot_{du maire}

En ce début d'année, le conseil municipal a voté le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023. Dans les documents présentés dans les pages suivantes, vous pourrez constater que les finances se portent bien et qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts pour la partie communale. L'excédent de fonctionnement se situe à hauteur de 313000 euros et est conforme aux années précédentes, il nous permettra de financer les investissements prévus en 2023.

Le lotissement communal pourra enfin démarrer puisque la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a décidé de ne pas poursuivre les fouilles archéologiques engagées en janvier dernier. Le rapport conclut qu'il n'y aura pas de suite aux investigations déjà réalisées. L'appel d'offre pour la viabilisation va être réalisé en juin et la commercialisation sur plan début juillet. Une dizaine de candidats a déjà fait savoir être intéressés par un lot, certains se sont même positionnés sur la dimension des lots. Les prix seront fixés à l'issue de l'appel d'offre.

Le projet du plateau sportif va être revu à la baisse puisque les services de l'état ont trouvé excessif l'avant-projet proposé en ce début d'année. On s'achemine probablement vers un investissement qui pourrait être réalisé en plusieurs étapes.

Pour être cohérent et en harmonie avec notre ligne directrice de début de mandat, nous avons demandé à l'architecte de travailler sur les deux grands projets qui restent à réaliser d'ici 2026 à savoir le plateau sportif et le réaménagement de la mairie. Cette présentation nous sera proposée pour fin juin, début juillet.

Pour conclure sur les investissements à venir, nous allons viabiliser le terrain au 35 Bis Rue des Templiers puisque nous aurons le plaisir d'accueillir un couple de dentistes au cours de l'année 2024. Nous avons beaucoup échangé et travaillé avec les investisseurs et l'architecte pour pouvoir offrir un nouveau service à nos concitoyens. Le projet est en cours et le permis de construire devrait être déposé dans les semaines qui viennent.

En ce qui concerne le fonctionnement de notre collectivité, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que chacun se sente bien là où il est et qu'il puisse vivre paisiblement. Chacun d'entre nous doit prendre conscience que la vie en collectivité impose certaines règles qu'il est important de respecter pour le mieux vivre ensemble.

Sommaire

Bonne lecture et à bientôt, Le Maire, Jean-Yves JUHEL

Conseils municipauxp 3
Budgetsp 10
Infos administrativesp 12
Dinan Agglomérationp 18
Infos communalesp 22
Scolaire / Périscolairep 25

Mise en page :

ROUDENN GRAFIK GUINGAMP-0296119700

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 contact@vilde-guingalan.fr www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi	
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00	
Mardi	9H00 - 12H00	-	
Mercredi	di 9H00 - 12H00 -		
Jeudi	9H00 - 12H00		
Vendredi	9H00 - 12H00 14H00 - 17H00		
Samedi	Permanence des élus sur rdv uniquement		

Séance du 27 octobre 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Christian MORIN, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Parcelle cadastrée section AC numéro 97 située 22 rue des Templiers - projet Crèches Aventures

Par délibération le 02 juin 2022 le conseil municipal a retenu le projet présenté par Crèches Aventures sur un terrain communal situé 22 rue des Templiers. Aucun compromis n'a été formalisé à ce jour et il a été demandé au représentant de la société de s'engager sur un délai. Par courrier en date du 21 octobre 2022 ils ont confirmé leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain sur la commune dans le but d'y implanter une micro-crèche sans indiquer de date. Ils ont précisé avoir subi l'augmentation forte des coûts de construction conjuguée à une explosion rapide des taux d'intérêt d'emprunts bancaires.

Le conseil municipal a décidé de maintenir sa décision en retenant le projet présenté par Crèches Aventures sous réserves de signer un compromis de vente avant le 15 décembre 2022, de recevoir le permis de construire avant le 31 mars 2023, de signer l'acte définitif de vente avant le 30 septembre 2023 pour commencer les travaux de construction le 31 mars 2024 au plus tard.

FINANCES / PERSONNEL

Vote des tarifs communaux 2023

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de cantine comme suit :

Objet		2022	2023
Repas enfant Tranche 1 : 0-1000 €		1€	1€
	Tranche 2 : 1001-1300 €	2,40 €	2,50 €
	Tranche 3 : 1301 € et plus	2,90 €	3,00 €
Repas adulte		5,61 €	5,70 €

^{*} le repas sera toujours facturé 4,00 euros pour les enfants présents à la cantine et non-inscrits dans les délais.

Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, l'assemblée a modifié le tarif pour le chauffage de la maison du temps libre en passant de 0,20 euro/kwh à 0,25 euro/kwh.

Jusqu'à aujourd'hui les associations communales, qu'elles soient à but lucratif ou non, peuvent demander à occuper la maison des associations dans le cadre de leurs activités. Il a été décidé de limiter le nombre d'occupations à 10 par an pour les associations communales à but lucratif. Au-delà, chaque occupation sera facturée 5 euros.

Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22

Cette assurance est souscrite pour couvrir la perte de salaire de l'agent (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident et maladie de la vie privé, et admission en retraite pour invalidité.

Après une mise en concurrence de plusieurs assurances, le CDG 22 a souscrit le 1er juillet 2022 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès TERRITORIA MUTUELLE pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les élus ont décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue entre le CDG22 et TERRITORIA MUTUELLE à effet du 1er janvier 2023 et ont fixé la participation employeur à 20 euros par mois.

Il reviendra à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire. Ceux qui décideront de ne pas souscrire au contrat proposé n'auront plus la participation employeur.

Participation aux frais de fonctionnement liés à la scolarisation des élèves en CLIS ou ULIS

Conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Education Nationale, la commune prend en charge les frais de scolarisation des élèves en CLIS (Classe pour L'Inclusion Scolaire) ou ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) car l'inscription de ces enfants est décidée par l'inspection académique en fonction des notifications prises par la commission des droits de l'autonomie.

Le conseil municipal confirme sa participation financière aux frais de scolarité des enfants en ULIS ou en CLIS, le montant est décidé d'un commun accord avec le Maire, et précise que la commune ne prend pas en charge les frais des services périscolaires.

Décision modificative au budget communal 2022

Le conseil municipal a approuvé le décision modificative présentée ci-dessous pour augmenter les crédits à l'opération « informatique groupe scolaire ».

Augmentation de crédits		Augmentation de crédits		crédits	
Opérat°/	Compte	Montant	Opérat°/	Compte	Montant
Chapitre			Chapitre		
862	D2183	+ 6220 €	16	R1641	+ 6220 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Préfet a demandé la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours. Celui-ci peut participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune, concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive et concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Le conseil municipal a désigné Monsieur CARAGE correspondant incendie et secours.

Séance du 08 décembre 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, AnneMarie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Aménagement du secteur rues des Templiers et de la Vallée

Le conseil municipal avait approuvé un projet de construction de logements sociaux présenté sur esquisse par le bailleur social Terres d'Armor Habitat. Un représentant du bailleur est venu présenté aux élus deux scénarios ; il a expliqué que le projet ne pourrait pas se réaliser sans la cession gratuite des parcelles par la commune, la prise en charge par la commune des frais de viabilisation et une aide financière de la commune. L'assemblée a confirmé le souhait de faire appel à Terres d'Armor Habitat pour un projet de construction sur les parcelles AC 234, 235, 243 et 246 situées chemin de la Vallée

d'Armor Habitat pour un projet de construction sur les parcelles AC 234, 235, 243 et 246 situées chemin de la Vallée, a approuvé le projet basse tension présenté par le Syndicat Départemental d'Energie pour l'alimentation en électricité des parcelles AC 246 et 244 pour un montant de 4 334 euros. Ces travaux permettront de desservir en électricité et télécom les parcelles concernées par le projet de construction des logements sociaux et les nouveaux logements en cours de réhabilitation sur le secteur, une participation financière sera demandée aux propriétaires concernés.

L'assemblée a également approuvé le projet de construction d'un local professionnel par deux professionnels libéraux et a demandé la vente des parcelles AC236 et AC237 (26 et 450m²) appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au profit de ces professionnels libéraux au prix de 33 320 €, soit 70 euros T.T.C. le m².

Aménagement d'une zone de loisirs secteur rue du Stade - présentation du projet d'ensemble et demandes de subvention Le projet d'aménagement de la zone de loisirs consiste à aménager les espaces autour du terrain d'entraînement qui lui deviendra le terrain d'honneur, reconstruire 4 vestiaires aux normes en y intégrant des gradins, aménager un terrain de tennis et créer un parking de 32 places.

- Travaux de construction des vestiaires/tribunes : 549 860 euros
- Travaux d'aménagement de la zone (hors vestiaires/tribunes) : 256 825 euros

L'assemblée a validé le projet de zone de loisirs, a approuvé le plan de financement présenté ci-dessous et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR et de la DSIL 2023, l'aide de la Fédération Française de Football et l'aide du Département dans le cadre du contrat de territoire.

Financement de ce projet :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 237 150 €
- Dotation De Soutien à l'Investissement Local : 210 700 €
- Contrat de territoire : 80 508 €
- Fédération Française de Football : 25 000 €
- Autofinancement / emprunt : 253 327 €

Recensement de la voirie communale et des cheminements - mise à jour

Les données concernant les longueurs de voirie communale et de voies vertes ont été mises à jour : 24 613 mètres et l1 500 mètres ; les parcelles ci-dessous ont été intégrées dans la voirie communale : parcelle B1603 (impasse des Jardins de Coavou), parcelle AD1 (rue du Park), parcelle AC108 (impasse de la mairie).

FINANCES / PERSONNEL

Vote des tarifs communaux

Suite à une demande de location de salle, il a été constaté qu'il n'y avait pas de tarification pour pouvoir louer la salle des fêtes en semaine à l'occasion d'une réunion avec repas le midi. Le conseil municipal a voté le tarif correspondant à 300 euros la journée.

Médiation - mission complémentaire proposée par le Centre de Gestion

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à la procédure de médiation proposée par le Centre de Gestion. C'est un dispositif par lequel les parties confrontées à un litige (employeurs et agents) tentent de parvenir à un accord équitable, compréhensible et acceptable en vue de la résolution amiable de leurs différends. Elle s'avère plus rapide, moins coûteuse et mieux adaptée à une prise en compte globale de la situation qu'un contentieux engagé devant une juridiction administrative.

Assurance des risques statutaires - renouvellement du contrat-groupe avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Le Centre de Gestion a pour intention de reproposer un contratgroupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Les élus ont décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

Décision modificative n°2 au budget communal 2022

La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée par l'assemblée: + 7 650 € à l'article 1321 suite à une subvention de l'Etat (informatique école), + 50 000 € à l'article 1323 pour le contrat de territoire (projet école), + 100 000 € à l'article 13251 pour les fonds de concours de Dinan Agglomération (projet école), 80 000 € de crédits à transférer de l'article 1321 à l'article 1347 suite changement d'imputation + 2 000 € de crédits à l'opération 560 pour l'achat de tables pour la MTL + 1 000 € de crédits à l'opération 725 pour l'achat d'un sèche-linge pour la cantine -154 650 € de crédits à l'article 1641 pour équilibrer la section d'investissement (emprunt).

Séance du 19 janvier 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Logements communaux 2A, 2B, 2C rue des Templiers - remplacement des portes d'entrée

Les portes d'entrée des logements loués par la commune 2 rue des Templiers (loyers conventionnés) s'avèrent énergivores du fait de leur ancienneté d'une part et de leur exposition Sud-Ouest d'autre part. Les portes des logements 2A et 2B sont entièrement vitrées mais avec de faibles performances isolantes et l'isolation même des huisseries n'est pas satisfaisante. La porte d'entrée du logement 2C est plus ancienne encore et comporte de nombreuses vitres non isolantes avec une tierce (montant latéral fixe) et un imposte au-dessus.

Plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement de ces portes et l'ajout de volets roulants sur deux portes (une isolation supplémentaire avec un mécanisme d'ouverture manuelle pour la sécurité). L'assemblée a approuvé ces travaux et a retenu les offres remises par les sociétés OUVEO de PLELAN-LE-PETIT pour un montant de 4 963,77 euros H.T., soit 5 956,52 euros T.T.C. (fourniture des portes) et de Phil Services de VILDE-GUINGALAN pour un montant de 1 340 euros (pose des portes et des volets) et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget communal 2023. Les volets roulants seront achetés directement auprès d'un fournisseur (coût estimatif de la fourniture : 1 500 euros T.T.C.).

Panneaux de signalisation - achat

Suite au recensement des besoins en panneaux de signalisation, il a été remarqué que la vitesse n'était pas limitée dans certains villages et que des panneaux de rue manquaient.

L'offre retenue par les élus s'élève à 1 278,09 euros H.T. pour la fourniture de 18 panneaux et accessoires (Signaux Girod de ST GILLES).

Rétrocession de la voirie interne du lotissement privé « Le Pré du Frêche »

Il a été rappelé qu'un permis d'aménager avait été déposé par la société DARHEL pour la création d'un lotissement de 4 lots sur la parcelle section A numéro 1619 située rue du Porche. Le conseil municipal avait décidé de désigner la voie de desserte intérieure « impasse Pré du Frêche ».

Comme convenu, la commune a réceptionné tous les rapports des contrôles des réceptions effectués et a été invitée à toutes les réunions de chantier afin de vérifier la réalisation des études et des travaux dans le cadre de la future rétrocession de la voie.

Le conseil municipal a autorisé la rétrocession de la voie communale interne du lotissement « Le Pré du Frêche » (dès que les réserves et la réception définitive seront actées), a précisé que le lotisseur prendra en charge l'intégralité des frais d'acte et de publicité et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession au profit de la commune.

Recensement de la voirie communale - intégration de nouvelles parcelles

Il a été remarqué que certaines voies ou accotements n'étaient pas intégrés au domaine public. Il a donc été décidé de mettre à jour le cadastre comme suit :

- Classer la parcelle AC106 (20 m²) dans la voirie communale (voie derrière les maisons individuelles louées par Neotoa impasse de la Mairie),
- 2) Classer la parcelle AC253 (294m²) dans la voirie communale (accotements rue du Jard)
- 3) Classer la parcelle AB85 (22m²) dans la voirie communale (accotements rue de la Landelle).

La longueur de voirie communale sera mise à jour : 24 633 mètres.

FINANCES / PERSONNEL

Budget communal 2023 - autorisation d'ouverture anticipée des crédits

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, il convient de délibérer pour autoriser l'ouverture anticipée des crédits. Le conseil municipal approuve cette décision et fixe le montant des dépenses d'investissement à 222 000 euros après avoir approuvé la liste présentée des restes à réaliser.

Bon naissance pour les nouveau-nés Vildéens

Il est rappelé que la Commune invite personnellement depuis plusieurs années les nouveau-nés Vildéens à la cérémonie des vœux. Malheureusement peu d'entre eux sont présents ce jour-là, à peine un quart.

A titre exceptionnel, et pour remercier sincèrement les parents présents à la cérémonie des vœux, il a été décidé d'attribuer un bon naissance d'un montant de 50 euros à l'enfant présent aux vœux 2023.

La commission communale compétente entamera une discussion à ce sujet pour proposer une nouvelle formule.

INTERCOMMUNALITÉ

Rapport d'activités et de développement durable 2021 - Dinan Agglomération - présentation et avis

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2021 de Dinan Agglomération.

Séance du 09 mars 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI Vincent LEGOUTE. Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Terrain multisports - remplacement de la pelouse synthétique

Le terrain multisports a été aménagé au mois de juin 2014 par la société Sport Développement Urbain pour un montant de 34 064,00 euros H.T. Après 9 ans d'utilisation, il a été constaté une

usure de la pelouse synthétique. Le terrain en est même devenu dangereux (glissant).

Plusieurs devis ont été demandés comprenant la dépose du gazon existant avec évacuation, son retraitement et la fourniture avec la pose d'un nouveau gazon synthétique de marque Eurofield qui se colle sur la base bitume après nettoyage. Il s'agit de rouleaux de gazon recouverts d'un sable adapté. La gazon synthétique est garanti 8 ans par le constructeur et 5 ans par l'installateur.

L'offre retenue est celle remise par la société Camma Sport et Jeux de BREAL-SOUS-MONFORT pour un montant de 12 080,00 euros H.T., soit 14 496,00 euros T.T.C.

Restaurant scolaire - achat d'une cellule de refroidissement

Il a été décidé d'acheter une cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire. Ce mobilier permet de faire descendre rapidement la température de plats cuisinés chauds, et ainsi de préparer des plats à l'avance ou de réutiliser les restes alimentaires. L'objectif est de conserver les qualités organoleptiques des préparations, de gagner du temps et d'avoir une meilleure gestion des approvisionnements et des stocks.

La cellule de refroidissement sera fournie et posée par la société Kerfroid de ST-SAMSON-SUR-RANCE pour un montant de 2 125,93 euros H.T.

Vente de certains biens mobiliers par la Commune

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Il est expliqué que certains biens peuvent ne plus être utilisés par les services communaux (vétusté ou inutilité: imprimantes, écrans d'ordinateur, claviers, matelas...).

L'assemblée décide de donner délégation à Monsieur le Maire pour l'aliénation des biens mobiliers communaux de plus de 8 ans ayant une valeur estimée à moins de 1 500 euros net.

FINANCES / PERSONNEL

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 et affectation des résultats

Le conseil municipal a arrêté comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2022 de la commune. - Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 : + 317 560,17 - Résultat de clôture de la section d'investissement 2022 : + 483 274,29 € Le résultat de fonctionnement 2022 a été affecté comme suit : 310 000,00 euros au compte 1068 (recettes d'investissement et 7 560,17 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement).

Vote des subventions communales 2023

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement) - VILDE-GUINGALAN	1 300,00 €
Arts et Culture - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Football Club Plélan Vildé Corseul - VILDE- GUINGALAN	1 800,00 €
Autour d'Émeric et Anthony - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Club de l'Amitié - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Comité des Fêtes et d'Animations - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Cyclo Club Vildéen - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Rance Poker Club - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Société de Chasse - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Les Trois Coups de Vildé - VILDE-GUINGALAN	200,00 €
Rêves de clown - GUIDEL	50,00 €
La Ligue contre le Cancer - TREGUEUX	50,00 €
Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains - France ADOT 22 - TREVOU-TREGUIGNEC	50,00 €
Leucémie Espoir 22 - PLEDRAN	50,00 €
Croix Rouge - SAINT-BRIEUC	50,00 €
Solidarité Pays de Dinan - banque alimentaire - DINAN	100,00 €
Protection civile des Côtes d'Armor et AMF (appel au don Ukraine)	100,00 €
Association pour le Don de sang bénévole Pays de Rance - DINAN	50,00 €
On bouquine – PLELAN-LE-PETIT	80,00 €
Les restaurants du Cœur - PLERIN	50,00 €
Secours Populaire - QUEVERT	50,00 €
Kiwanis Club Dinan (si une équipe se présente aux Joutes Nautiques au nom de la Commune) - DINAN	100,00 €

Ecole primaire - demande de subvention pour une classe de voile à JUGON-LES-LACS

Treize élèves de CM2 sont concernés par un projet de classe de voile dont huit Vildéens. Le coût de cette classe de voile est estimé à 107,00 euros par élève pour une semaine. Une subvention d'un montant de 36,00 euros par élève est demandée à la commune, les familles participant à hauteur de 35,00 euros par enfant, l'Amicale Laïque prenant en charge 36,00 euros par enfant.

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention d'un montant de 36 euros par élève Vildéen à l'Amicale Laïque, soit 288 euros, pour la classe de voile en 2023.

Association Service Commun d'Achats - proposition d'adhésion et convention de mandat pour la passation des marchés publics de fournitures et de services

L'association appelée « Service Commun d'Achats » siégeant à LAMBALLE est une centrale de référencement régionale au service des associations et des collectivités. Elle propose plusieurs services dont des outils et des conseils d'aide aux achats et un logiciel de gestion pour des commandes. Elle met notamment en concurrence des fournisseurs pour que les adhérents bénéficient des meilleurs tarifs. Des formations peuvent également être proposées.

Cette association travaille avec certains fournisseurs de la cantine de VILDE-GUINGALAN (denrées alimentaires, produits d'entretien...) mais avec des tarifs négociés qui ont déjà pu être comparés avec les nôtres. Le prix de l'adhésion serait de 160 euros par an pour la Commune.

Le catalogue des produits proposés concerne notamment la restauration, l'entretien, la bureautique, les formations, la santé et la maintenance (contrat et fourniture). Il n'y a aucune obligation d'achat, la collectivité s'engage à communiquer le montant du chiffre d'affaires réalisé chez chaque fournisseur référencé.

L'assemblée a décidé d'adhérer à l'association Service Commun d'Achats pour une durée de 3 ans à savoir du 13 mars 2023 au 12 mars 2026.

INTERCOMMUNALITÉ

Convention de délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines

Dans l'intérêt d'une organisation efficiente du service public, il a été proposé collectivement de confier aux communes, par convention de délégation de compétence, la gestion de certaines missions relevant de la compétence des Eaux Pluviales Urbaines dans un esprit de neutralité budgétaire pour l'échelon local.

Pour permettre l'exercice de ladite compétence, la commune de VILDE-GUINGALAN met à disposition de plein droit de Dinan Agglomération les biens dont elle est propriétaire.

Le conseil municipal a approuvé le contenu du procèsverbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" par la commune de VILDE-GUINGALAN au profit de Dinan Agglomération (longueur de réseau enterré: 12 054 ml, longueur de réseau à ciel ouvert ou noues: 3 103 ml, nombre de bassins de rétention: 3, surface estimée des bassins: 1 148 m²), a sollicité de Dinan Agglomération la délégation de ladite compétence et a notamment autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de délégation des services.

Séance du 06 avril 2023

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE.

FINANCES

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 du budget lotissement le Grand Clos et affectation du résultat de fonctionnement 2022

Le conseil municipal a arrêté comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget lotissement - Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 : - 2 500 € - Résultat de clôture de la section d'investissement 2022 : 0 €.

Vote des taux d'imposition

Rappel des taux 2022:

• Taxe foncière sur le bâti : 36,20 %

• Taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %

A compter de cette année il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour fixer le taux de la taxe d'habitation, celui-ci avait été gelé depuis la réforme (14,17%). A ce jour seuls les logements vacants sont concernés par cette taxe ; le conseil municipal envisage, à partir de 2024, de l'appliquer aux résidences secondaires.

Le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2023 :

Taxe foncière sur le bâti : 36,20 %
Taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %

• Taxe d'habitation: 14,17 %

Vote du budget primitif 2023 (voir pages 10-11)

Lotissement Le Grand Clos

Le budget du lotissement s'équilibre comme suit : 531 601 € (section de fonctionnement) et 531 600 € (section d'investissement).

Commune

Le conseil municipal approuve le budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 070 250 euros (section de fonctionnement) et 1 727 500 euros (section d'investissement).

TRAVAUX / MOBILIER

Ecole maternelle et restaurant scolaire - chauffage complémentaire

Après l'intervention dans les plafonds de l'ancienne salle de motricité pour réaliser le cloisonnement des deux nouveaux dortoirs, il a été constaté une moindre efficacité du chauffage existant dans ces plafonds, due en partie à leur remaniement, mais surtout à la faiblesse de l'isolation. L'isolation n'a pu être renforcée au moment des travaux car la structure du plafond était trop légère pour supporter un poids supplémentaire. Anticipant cette situation le projet de rénovation a prévu dans les salles de sieste l'alimentation électrique de convecteurs au cas où le maintien du chauffage existant ne donnerait pas satisfaction.

L'assemblée a décidé de poser 2 convecteurs dans chaque salle de sieste et de déconnecter les lattes chauffantes au plafond. Les travaux ont été confiés à l'entreprise FAUCHE pour un montant de 4 381.26 euros H.T.

Ecole primaire - proposition de remplacement du système d'éclairage

Plusieurs bâtiments communaux sont équipés de néons et cet éclairage est énergivore.

L'assemblée a décidé de remplacer 15 blocs de 4 néons par 30 dalles LED à l'école primaire et de retenir l'offre remise par la société Daniel LEHERISSE de JUGON-LES-LACS pour un montant de 2 481,00 euros H.T.

VOIRIE / URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat - proposition de suppression d'un emplacement réservé au lieudit Coavou

Les emplacements réservés sont mentionnés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme de l'Habitat. Ces emplacements sont prévus pour permettre la réalisation de programmes de logements.

L'emplacement réservé n°399 au lieudit Coavou n'a pu lieu d'exister car il ne permet plus de desservir la zone auparavant constructible représentée notamment par les parcelles cadastrées section B numéros 419 et 420. Il prévoyait un accès via les parcelles cadastrées sections B numéros 1695, 421 et 1543.

Le conseil municipal, a donc décidé de supprimer cet emplacement réservé n°399.

Aménagement du lotissement le Grand Clos - fouilles archéologiques et travaux de réseaux

L'institut national de recherches archéologiques a rendu son rapport suite aux fouilles effectuées courant janvier 2023 au niveau du terrain de football. Ainsi, il est prévu de lever les contraintes archéologiques sur ce secteur.

Les travaux du lotissement vont pouvoir commencer. En ce qui concerne ceux liés à l'électricité basse tension, l'éclairage public et la télécommunication, le conseil municipal a validé l'offre globale du Syndicat Départemental d'Energie:

- le projet d'alimentation basse tension de 20 lots est estimé à 64 800 euros dont 27 000 euros à la charge de la Commune,
- le projet de desserte Télécom de 20 lots est estimé à 26 300 euros dont 17 533,34 euros à la charge de la Commune,
- le projet d'éclairage public est estimé à 51 840 euros dont 31 200 euros à la charge de la Commune.

Conseils Municipaux

Par ailleurs il est précisé que la dépose de la ligne haute tension présente sur ce secteur est retardée. Selon les services de RTE les travaux de dépose ne pourront commencer avant l'été 2025.

Projet et devenir des parcelles cadastrées section AC 237, 236, 234, 235, 243, 246 secteur rues des templiers et de la Vallée - travaux de viabilisation

Le conseil municipal, lors de sa séance le 08 décembre 2022, avait décidé de retenir le projet de construction d'un cabinet dentaire rue des Templiers. Ce projet est toujours à l'étude et le permis de construire devrait bientôt être déposé.

Les élus ont décidé d'engager les travaux de viabilisation, à savoir :

- Alimentation branchement eau potable : 1 755,34 euros
- Branchement eaux pluviales: 829,44 euros
- Branchement assainissement: 3 202,31 euros

Les travaux d'électricité basse tension ont déjà été validés par délibération le 08 décembre 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Motion « Hôpital de DINAN »

Monsieur le Maire lit une proposition de motion votée par le Conseil Communautaire le 30 janvier 2023 puis par le conseil municipal d'Aucaleuc après quelques modifications. Cette motion est motivée par l'actualité notamment suite à l'annonce de la localisation du nouveau plateau technique du Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude.

« Tout comme le Conseil Communautaire, le Conseil Municipal a pris connaissance d'orientations envisageant l'emplacement du futur plateau technique du Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude sur le site des Mottais à Saint-Malo.

A l'image de la fermeté de la position publique adoptée par Monsieur le Maire de Dinan, Président du conseil de surveillance de l'Hôpital de Dinan, mais également du Président de Dinan Agglomération, le Conseil Municipal:

- Estime que l'évolution des hôpitaux du territoire 6 est un enjeu majeur de santé et par là même un enjeu majeur d'aménagement du territoire.
- Attend que l'offre de soin actuelle et future soir équilibrée et garantisse des conditions d'accès à l'ensemble des habitants.
- Considère ainsi comme irrecevable la proposition du site des Mottais pour l'implantation d'un plateau technique mutualisé au regard des conditions d'accès.
- Alerte par ailleurs sur la destruction de terres agricoles qu'induirait la localisation du projet sur ce site.
- Exige que, dans toute hypothèse future, le site de l'Hôpital de Dinan conserve non seulement des urgences 24/24 mais aussi retrouve une maternité et tous les services nécessaires à son fonctionnement.
- Exige que Saint-Malo conserve également un Hôpital de plein

Le conseil municipal, avec quatorze voix pour et une contre, adopte la motion présentée ci-dessus.

Motion « Réforme des retraites »

Monsieur le Maire lit une proposition de motion concernant la réforme des retraites :

« Nous vivons actuellement une période oppressante, où l'ensemble de la population souffre de l'inflation, d'une précarité grandissante, à la fois quotidienne, mais aussi énergétique, où les faibles salaires ne leur permettent plus de se nourrir et de se loger de manière décente, sur fond de crises, écologique, sanitaire, sociale, économique, politique, démocratique...

Le Gouvernement, par la reprise de la réforme des retraites, impulsée avant la crise sanitaire du covid-19, et même avant, fait le choix une fois encore, de fragiliser le quotidien des français et françaises.

Face à l'obstination du Président de la République et de son Gouvernement à vouloir faire reculer l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans, dans le but de combler le déficit prévisionnel des retraites d'ici 2027, le Conseil municipal de la Commune de Languédias souhaite exprimer, par la présente motion, son total désaccord sur la réforme des retraites en cours d'examen.

Depuis ce début janvier, la population répondant à l'appel de l'intersyndicale, s'est réunie plusieurs fois très massivement dans la rue, face au silence constant du Gouvernement. Ce sont des millions de personnes qui, chaque semaine, ont défilé dans les rues des villes françaises, clamant haut et fort leur désaccord avec la réforme en cours. La population n'est pas écoutée, ni entendue. Il en est de même pour l'intersyndicale à qui le Président de la République a répondu par une fin de non-recevoir à la demande de rencontre.

Considérant que les richesses, dans ce pays, sont réparties de manière totalement inégale,

Considérant la pénibilité de certains emplois, non prise en compte dans cette réforme,

Considérant l'injustice permanente émanant de cette réforme,

Considérant le risque que le Gouvernement réduise à néant le débat parlementaire et démocratique par l'accélération de la procédure, ou son anéantissement via l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution,

Considérant qu'il existe bien d'autres pistes de financement pour combler le déficit, à savoir, par exemple, la contribution des hauts salaires à l'effort collectif, la mise en place d'une taxation spécifique sur les revenus mensuels les plus riches, l'augmentation de la taxation des revenus du capital, ou encore la taxation des super profits, ou le retour de l'ISF,

Considérant que cette nouvelle réforme correspond à un projet destructeur pour la planète, encourageant une logique productiviste et le travailler plus pour exploiter plus tout en encourageant le recours à des plans de capitalisation qui favorisent le financement d'industries polluantes pour compenser le manque à gagner,

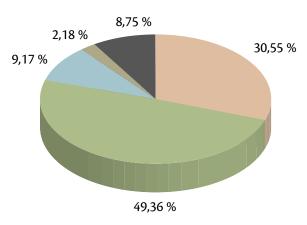
Pour toutes ces raisons, et face à l'obstination du Président de la République et de son Gouvernement. »

Le conseil municipal, avec sept voix pour et huit abstentions, adopte la motion présentée ci-dessus pour dénoncer la réforme des retraites.

Compte administratif 2022

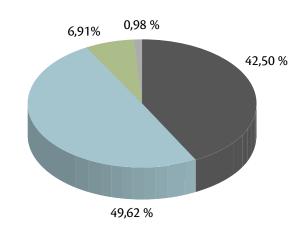
Section de fonctionnement

DEPENSES: 723 708,74 euros



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Amortissements, dépenses imprévues, divers, reversement Dinan Agglomération

RECETTES: 1 034 284,99 euros



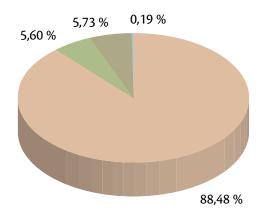
- Impôts et taxes
- Dotations et participations

taxe d'aménagement

- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

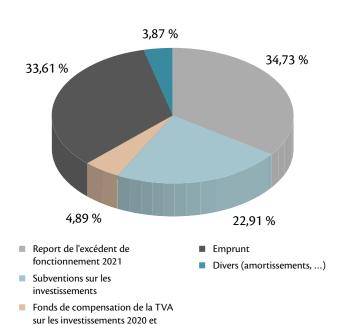
Section d'investissement

DEPENSES: 888 266,59 euros



- Investissements (extension ecole maternelle et accueil pér., Boculé, informatique école, rue du Porche, acquisition terrain de foot...)
- Travaux sur réseaux (dont effacement réseaux Boculé)
- Remboursement du capital des emprunts
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements,...)

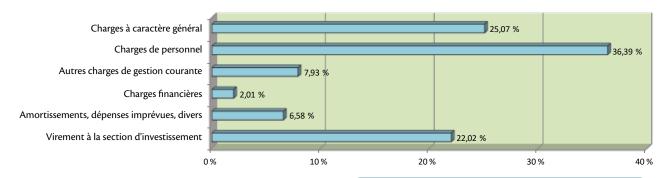
RECETTES: 892 713,40 euros



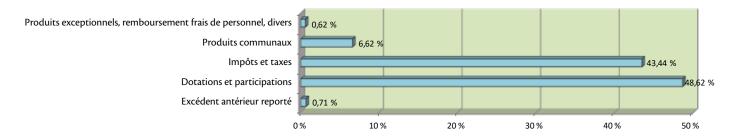
Budget primitif 2023

Section de fonctionnement

DÉPENSES (prévu: 1 070 250 euros)



RECETTES (prévu : 1 070 250 euros)



Section d'investissement

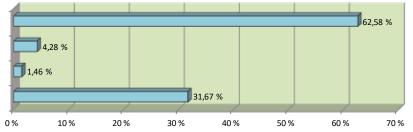
DÉPENSES (prévu : 1 727 500 euros)

Investissement (travaux extension école mat. Accueil pér, acquisition terrains(secteur rue du Stade), aménagement Boculé, rue du Porche, route Guyac, Croix Nergan,...)

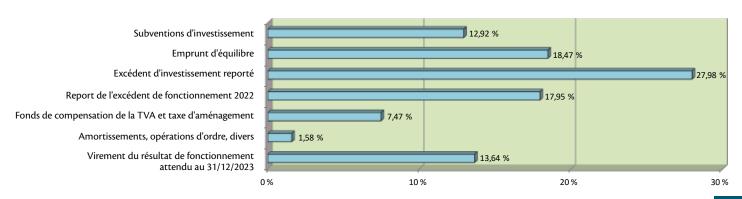
Remboursement du capital des emprunts

Travaux sur réseaux (viabilisation terrains bourg, écl. Public Guyac)

Dépenses imprévues, opérations d'ordre, équilibre lotissement Le Grand Clos



RECETTES (prévu : 1 727 500 euros)



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille,

soit en ligne sur le site internet : www. service-public.fr en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



C'EST UNE DÉMARCHE OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.

Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :

- or votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- o votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...?

MISSION DU PAYS DE DINAN

Lo CADANTIE IELINIES

un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusque 480€)

À LA MISSION LOCALE:

RDV en INDIVIDUEL par un conseiller Ateliers chaque JEUDI MATIN (sans RDV): apprentissage, intérim, partir à l'étranger...

Des stages en entreprise, des offres d'emploi... Des coups de pouce financiers pour le projet : permis, réparations,...

Des rencontres employeurs : entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...

Un espace d'appui CV, lettre

de motivation, inscription Pôle

emploi, téléphone, WIFI,...

NOUVEAU!



Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale!

VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :

les missions possibles, les offres près de chez vous...



NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :

- of A Dinan au
 5, Rue Gambetta,
 du lundi au vendredi
 de 8h30 à 12h00 et
 de 13h30 à 18h00
 (sauf mardi matin),
- Sur un point de permanence proche de chez vous,
- @ au 02 96 85 32 67
- o www.ml-paysdedinan.fr
- © La WEB RADIO AIR'ATOM un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos

www.soundcloud.com/air-atom

C

Vous souhaitez suivre une formation?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

http://seformer.bretagne.bzh

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES Tél.: 02 23 20 42 50 / Fax: 02 23 20 42 51

point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00 Le vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

La Formation, une clé pour l'emploi Ar stummadur, un alc'hwez da gaout labour



Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devrez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Avant, faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Si vous ne pouvez pas le faire en ligne, des formulaires sont disponibles à la Mairie de VILDE-GUINGALAN.

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt des pièces justificatives et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Plélan-le-Petit, Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou les espaces France Services de Plancoët ou Evran (pour les plus proches). Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site www.service-public.fr

GRETA Bretagne



AGENCE DE SAINT-BRIEUC (siège social) 19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

AGENCE DE LANNION - GUINGAMP

Lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers, 22303 LANNION Cedex

Tél. 02 96 61 48 54. Courriel: greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor: https://greta-bretagne.acrennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeurd-emploi
- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne: https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formationsdemandeurs-emploi

Elections

Si vous venez d'aménager sur la commune vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (justificatifs de domicile et d'identité). Vous pouvez en faire la demande en ligne, à la mairie ou par courrier.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement,...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

DEN.BZH



En 2023, une marque employeur, un portail emploi unique pour attirer de nouveaux talents







www.den.bzh









Permanences du

Conciliateur de justice

Le **conciliateur de justice** a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez cidessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

5 Bis rue Gambetta - 22100 DINAN

@ 02 96 39 38 21. Uniquement sur rendez-vous.

Jour de permanence : tous les mercredis matins de 9h à 12h

MAIRIE DÉLÉGUÉE DINAN-LÉHON

Place d'Abstatt - 22100 DINAN

@ 02 96 87 40 40. Sans rendez-vous.

Jours de permanence : 2ème jeudi du mois Heures de permanence : de 9 h 30 à 12 h

Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

Nos interventions se font 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 y compris les dimanches et les jours fériés.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux adresses suivantes :

- 14 Rue de la Bise 22 100 TADEN 02.96.84.44.88
- 4 Rue des Rouairies 22980 PLELAN LE PETIT 02.96.27.67.50

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la règlementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude

(ADSCE)

L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63



communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap;
- 5 services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD);
- services de portage de repas à domicile;
- services de Téléassistance ;
- service Prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;
- 1 service DEPANN'AGE: jardinage et petit bricolage.

Beaussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin - 22490 PLESLIN TRIGAVOU

Tél. 02 96 27 86 77 - Fax 02 96 82 35 11

Mail: accueil.brf@adsce.fr

Heures d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Le vendredi: 13h30-16h30

Maison du Département - DINAN

alimentaires mes loisirs...

MON OUOTIDIEN > mon logement > me déplacer

trouver une formation ou un emploi...



MES PROCHES > reconnaissance du handicap

) aides à domicile

) mesures de protections..

> dire non > poser les règles > rester à l'écoute

) l'usage des écrans

) l'argent de poche) le décrochage

> les écrans et jeux vidéo > les drogues...





Animaux errants et déjections sur le domaine public

Les plaintes des habitants sont régulières, merci de ne pas laisser divaguer vos chiens pour:

- éviter les malencontreux accidents avec les usagers de la route ou les piétons,

- permettre aux promeneurs de se balader en toute sécurité sans appréhender l'arrivée de vos animaux.
- respecter les gens qui ont peur des chiens.
- respecter les autres propriétaires de chiens qui tiennent leur animal en laisse.

Pour éviter la divagation : je tiens mon chien en lors des promenades et je clôture mon terrain.

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux.

Face à ces problèmes comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillement et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).

Datura stramoine:

Une invasive toxique à prendre au sérieux!

Peut-être avez-vous déjà entendu parler du Datura stramoine ? Il est traqué sur le secteur Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude depuis 5 ans.

Cette plante annuelle pousse de mai à décembre en zones de cultures, dans les potagers et massifs, dans les habitats perturbés (remblais, ...). Chaque partie de la plante est toxique. Invasive, elle peut contaminer les produits de l'alimentation humaine (blé noir, haricots verts, ...) et animale (maïs ensilage, sorgho, ...). Une consommation à forte dose peut même s'avérer létale.



Depuis 2018, COEUR Émeraude, soutenue par l'Agence Régionale de la Santé Bretagne coordonne, avec les acteurs locaux, un programme de surveillance et de lutte active contre cette plante problématique pour la santé et pour l'économie locale.

Association de Défense des Victimes de l'Amiante

De nombreuses personnes ont été à un moment donné en contact avec l'amiante, sans même quelquefois en être informées. De nombreux secteurs sont concernés : Marine nationale, marchande et pêche ; entreprises de la réparation navale privées et DCNS ; les métiers du bâtiment, garagistes, agriculteurs...etc. C'est pour les aider à faire valoir leurs droits que l'ADDEVA s'est créée en 1999 à Brest.

L'association reçoit les personnes des Côtes d'Armor lors d'une permanence tous les derniers vendredis du mois au 1, Rue Alain Colas à Trégueux, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Nous sommes également joignables du mardi au vendredi par téléphone au 02.98.46.91.51 ou par mail : adeva29@orange.fr

Depuis 2018, grâce aux campagnes de communication et de formations dispensées auprès des acteurs locaux (élus, agents des collectivités, professionnels agricoles, paysagistes, associations, grand public...), 212 foyers ont pu être détectés et gérés, principalement par arrachage, en milieu agricole et en zones de



travaux. Ce sont ainsi, au total, plus de 71 000 pieds qui ont été éliminés, et 109 foyers ont été neutralisés (non exprimés depuis au moins 2 ans).

Si vous identifiez cette plante sur le territoire Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, n'intervenez pas et contactez : **Béatrice ONEN / COEUR Émeraude**

b.onen@pnr-rance-emeraude.bzh - 06 09 15 38 10

Afin d'éviter toute disséménation par le compost, ne déposez en aucun cas des résidus de Datura aux "Déchets verts" en déchèteries.

Crédits Photos: FREDON Bretagne.

Barbotonsdans la rivière



Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ».

En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...



Entrée libre et gratuite.

Informations à retrouver sur :

www.maisonpechenature.com ou notre page facebook : www.facebook.com/maisonpechenature22 .

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs

Nouvelle obligation déclarative

pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023). Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots. gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), **du lundi au vendredi de 8h30 à 19h**, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, merci de ne pas tenir compte du présent message.

La Direction générale des Finances publiques

Appel à la responsabilité civile de chacun

Nous vous rappelons que chacun est civilement responsable, donc obligé de réparer un dommage causé (dégât) ou une dégradation matérielle ou physique (article 1382,1383 et 1384 du Code Civil).

Article 1384: « on est responsable du dommage que l'on cause par son propre fait mais encore de celui qui est

ASALÉE: le protocole Action Santé Libérale en Equipe

L'association permet aux patients d'être suivis conjointement au sein d'un cabinet médical par leur médecin traitant et par un infirmier délég publique. C'est pourquoi avant de prendre ren

médecin traitant et par un infirmier délégué à la santé publique. C'est pourquoi, avant de prendre rendez-vous avec un infirmier ASALÉE, il faut s'assurer que votre médecin ait signé une convention avec l'association.

L'infirmier ASALÉE rencontre en consultation les patients atteints de maladies chroniques ou ayant des facteurs de risque comme le diabète, le pré-diabète, les risques cardiovasculaires ou la Bronchopneumopathie Chronique Obstructive (BPCO). Il effectue également le repérage des troubles cognitifs, le dépistage précoce et l'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent en surpoids et le sevrage tabagique. Aussi, lls participent aux campagnes collectives de dépistage de certains cancers (mammographies, frottis col de l'utérus et dépistage du cancer colorectal).

Les actes dérogatoires prodigués par l'infirmier ont été validés par la Haute Autorité de Santé. Cela concerne :

- la rédaction et la signature des prescriptions d'examens (BHA1C, microalbuminurie, dosage du cholestérol, créatinémie, fonds d'œil)
- la prescription, la réalisation et l'interprétation des examens des pieds (test au monofilament),
- la prescription et la réalisation de spirométries,
- la réalisation de tests de mémoire pour les personnes âgées,
- la prescription et la réalisation d'électrocardiogrammes.

En complément des consultations, l'infirmière participe au recueil des données sous forme informatique, pour enrichir le dossier médical du patient.

L'accompagnement par l'infirmier ASALÉE permet au patient de s'approprier sa pathologie et de devenir plus autonome et acteur. Le dialogue et le suivi régulier assurés par l'infirmier, en coopération avec le médecin lors de temps de concertation, améliorent la prise en charge de ces patients. Ce professionnel est formé à l'éducation thérapeutique du patient et aux différents volets du protocole.

causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde ».

La responsabilité morale est l'obligation éprouvée de se rendre des comptes à soi-même dans le secret de sa conscience (l'homme est jugé et partie).

Collecte des déchets

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

Deux conteneurs pour le verre sont situés sur la commune :

- Terrain des sports
- · Les Haîches

Des bennes destinées aux cartons sont à votre disposition dans les déchèteries de secteur. Vous pouvez y déposer tous vos cartons pliés et propres.

Plus d'informations auprès du service de gestion des déchets de Dinan Agglomération : **02 96 87 72 72.**

TOUTE LA COMMUNE		
ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES	
Mercredi matin (5h00 - 12h00)	Jeudi semaine impaire (5h00 - 12h00)	

Demande de badge d'accès aux déchèteries

Les demandes de badges d'accès en déchèterie peuvent se faire :

- En se rendant directement sur les antennes techniques de Dinan Agglomération :
 - Siège Technique de Dinan Agglomération, 34 rue Bertrand Robidou 22100 DINAN, du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et 13h30-17h00
- Maison intercommunale de Plancoët, 33 rue de la madeleine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30 (fermée le vendredi après-midi)
- Maison intercommunale de Matignon, Rue du chemin Vert - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- Maison intercommunale de Broons, ZA du Chalet du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 (fermée le mardi matin)
- Ou directement en ligne sur le site de DINAN AGGLOMERATION
- Ou par mail en remplissant un formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie
- Ou par courrier en remplissant le formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie

Le badge est transmis contre fourniture d'un justificatif impérativement :

- Taxe d'habitation, taxe foncière, relevé de propriété ou acte de vente pour les propriétaires
- Taxe d'habitation ou contrat de location pour les locataires

Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants.

Retrouvez toutes les informations sur : www.dinan-agglomeration.fr, rubrique « petite enfance, partager du temps avec son enfant ».

Contact: Anne-Laure EVENARD au 02 96 88 04 64 ou par courriel: rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr



Médiathèque intercommunale

La médiathèque intercommunale à Plélan-le-Petit est un service géré par Dinan Agglomération.

Ce service a pour but de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, l'adhésion est gratuite. Vous pourrez emprunter 12 documents par personne et par bibliothèque pour 1 mois.

Sur place, vous trouverez...

Livres, musique, films, jeux de société, presse, accès informatique...

En ligne, vous trouverez...

Le catalogue du réseau, l'agenda des animations, la pré-inscription en ligne, les ressources numériques gratuites de la Bibliothèque des Côtes d'Armor...

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE			
Mardi 16h30-18h			
Mercredi	14h-18h*		
Jeudi	16h30-19h		
Samedi	10h-12h 14h-16h		

La médiathèque est ouverte en plus, le mercredi matin de 10h à 12h pendant les vacances scolaires.

Les agents de la médiathèque accueillent les scolaires, les jeudis et les vendredis de 9h à 16h. 560 élèves de 25 classes des 6 écoles des communes de La Landec, Languédias, Plélan-le-Petit, Trébédan et Vildé-Guingalan profitent de ce service.

Pour information : WIFI gratuite accessible aux horaires d'ouverture !

Attention au démarchage téléphonique et/ou à domicile!



Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance!

Méfiance suite à la recrudescence de démarchage commercial téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les communes de Dinan Agglomération!

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurées par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendezvous à domicile. En outre, ni l'Espace Conseil France Rénov', ni aucune institution publique officielle (ADEME, Etat,...) n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

Conseils de vigilance

- Ne divulguez aucune information confidentielle (N° avis fiscal, N° de référent fiscal, Avis d'imposition, Taxe foncière, Copie de la carte d'identité ,...)
- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé

(le délai de 14 jours court à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation > l'ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement - est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact : 02 96 61 50 46).

- Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- Exigez un devis précis : décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site: francerenov.gouv.fr
- Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération, service public gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h au 02.96.87.42.44. ou par mail infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Espace Conseil France Rénov

L'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environne-



ment et de la Maitrise de l'Energie) et la région Bretagne.

Vous avez un projet de rénovation, des questions sur : l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance, un projet de construction... Vous souhaitez connaître les aides financières existantes.

Vous pouvez nous contacter afin de faire le point sur votre projet au **02.96.87.42.44** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (sauf le jeudi matin) ou **par mail : infoenergie@dinan-agglomeration.fr**

Panneaux solaires photovoltaïques: oui, mais pas avec n'importe qui!

Les règles à suivre pour éviter les arnaques.

Energie renouvelable et à faible empreinte carbone, l'énergie solaire dispose de réels atouts économiques et environnementaux. Elle n'en fait pas moins l'objet d'arnaques, à grand renfort de pratiques commerciales déloyales. Voici un certain nombre d'arguments et de pratiques qui doivent vous alerter sur la crédibilité d'une proposition :

- Annonce d'une rentabilité immédiate ou très rapide : alléchant mais irréaliste, le temps de retour sur investissement avec un projet correctement ficelé se situant plutôt entre 12 et 16 ans. Il est en revanche généralement supérieur à 30 ans dans le cas d'arnaques.
- Autonomie énergétique : alléchante mais inatteignable sans dispositifs de stockages, coûteux et rarement pertinents hors sites isolés. Dans le cas d'un contrat en autoconsommation avec revente du surplus et sans stockage, la part des besoins en électricité couverte par les panneaux se situe généralement entre 15 et 50%, en fonction des besoins, du nombre de panneaux, des équipements associés, et du comportement des occupant(e)s.
- Panneaux solaires gratuits et fin des factures d'électricité: pour les mêmes raisons que précédemment, il s'agit là encore d'une promesse mensongère: hors dispositif de stockage couteux, il n'est pas possible de se passer du réseau collectif de distribution d'électricité.
- Crédit à la consommation : derrière ces fausses promesses se cache généralement un coût total bien supérieur à la fourchette habituelle de prix, financé par un crédit à la consommation que s'engage à rembourser le ou la signataire du bon de commande.

- Vente multi-appareils : à l'installation de panneaux photovoltaïques est fréquemment associée celle d'un chauffe-eau thermodynamique, d'une pompe à chaleur air/air... équipements électriques couteux et pouvant s'avérer énergivores s'ils ne sont pas installés dans de bonnes conditions.
- Absence de visite technique pour établir le devis : cette visite est pourtant indispensable à la vérification de l'adéquation du site et du bâti à l'installation de panneaux solaires, à l'écoute de vos besoins et la proposition d'une offre adaptée, à la préparation de l'éventuel dossier administratif, et à la rédaction d'un devis complet.
- Absence de document technique ou d'étude : ces documents sont pourtant indispensables à votre compréhension de la prestation proposée, et généralement fournis par les entreprises sérieuses. Ici, à vous de prendre note des informations (souvent mensongères) qui vous sont délivrées, en plus du bon de commande dénué de tout intérêt technique.
- Vente lors d'une foire ou lors d'un démarchage téléphonique : les arnaques au photovoltaïque ont très souvent lieu dans le cadre d'une foire/salon (où le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas) ou d'un démarchage, propice à l'intimidation.
- Candidature pour un programme spécial : argument fantaisiste utilisé pour donner du crédit à la proposition.
- Usurpation de titre : les collectivités locales et agences nationales (ANAH, ADEME) ne mandatent jamais d'entreprises pour faire du démarchage par téléphone ou à domicile.

Critère	La réalité	Ce qui doit vous alerter
Prix	• Entre 2 000 et 3 000 € par kWc installé, soit autour de 8 000 € pour 3 kWc	Devis à 5 chiffres Crédit à la consommation
Aides	 Prime à l'autoconsommation avec revente de surplus (1500 € pour 3kWc installés) Revente du surplus à 0,10€/kWh 	Financement par l'Etat Panneaux solaires gratuits
Rentabilité • Généralement entre 12 et 16 ans		Annoncée : immédiate ou très rapide En réalité : 30 à 40 ans
Autonomie électrique	 Très difficile à réaliser pour une maison individuelle Rarement pertinente hors site isolés Jamais rentable dans tous les cas 	 Promesse d'autonomie Installation d'équipements supplémentaires (chauffe-eau thermodynamique, PAC air/air) Batteries
Gain annuel	• Entre 400 € et 600 € par an pour une installation de 3 kWc	• Factures d'électricité de 0 €
Conditions d'installation	 Pas ou peu de masques solaires Orientation: Est à Ouest Inclinaison: 30 à 45°, jusque 60° si SE à SO Visite technique préalable Remise d'une étude puis devis détaillé 	 Pas de visite technique sur place Remise d'un bon de commande et non d'un devis détaillé Pratiques commerciales déloyales

Que faire si vous êtes victime d'une arnaque?

Si vous vous reconnaissez dans les cas relatés ci-dessus, vous êtes probablement victime d'une arnaque. Voici comment réagir.

Dans le cas où vous n'avez pas signé:

- Ne signez rien lors de la visite du commercial.
- Prenez le temps de la réflexion et comparez les offres existantes sur le marché.
- Renseignez-vous auprès de votre Espace Conseil France Rénov':
 - Téléphone: 02 96 87 42 44
 - Adresse: 8 Boulevard Simone Veil, 22100 DINAN

Dans le cas où vous avez signé:

- Agissez vite: vous disposez de 14 jours (hors signature sur foire/salon) pour vous rétracter en envoyant une lettre avec accusé de réception à l'entreprise frauduleuse, à réception de la marchandise
- Demandez de l'aide auprès des organismes suivants, pour connaître vos droits et identifier des failles dans les documents que vous avez pu signer pour casser le contrat si le délai de rétractation est dépassé:

- Association GPPEP (Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque) et son site dédié aux victimes d'arnaques : https://victime-photovoltaique.fr/
- UFC Que choisir (association de consommateurs): https://saintmalo.ufcquechoisir.fr/
- ADIL 22 (association de conseil pour le logement) : https://www.adil22.org/
- Effectuez un signalement sur https://signal.conso.gouv.fr
- Avertissez l'organisme de crédit que vous vous opposez au remboursement du crédit, ce qui occasionnera le blocage immédiat du dossier et entraînera mécaniquement l'abandon du projet, tant que l'attestation de réception de travaux n'a pas été signée



Luttons contre le frelon asiatique

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagnent dans la lutte contre le frelon asiatique.

Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « Vespa Velutina », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles.



Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.



État

Civil

Naissances

SAILLARD Théa

née le 04 octobre 2022

CHAHEN CORROLEUR Albane

née le 31 octobre 2022

SORT Pablo

né le 16 novembre 2022

BÂTON Roméo

né le 17 décembre 2022

VALLÉE Lya

née le 05 janvier 2023

PICARD Émilio

né le 24 janvier 2023

BONNEFOIS Léa

née le 07 février 2023

GRUBERT Chloé

née le 10 février 2023

VAULÉON Garance

née le 11 février 2023

Pacs

BÂTON Quentin et SÉVELLEC Charlène le 19 octobre 2022

Décès

COURTOIS Nathalie

le 29 octobre 2022

HERVÉ Léonard

le 26 décembre 2022

JUVAUX Michel

le 06 janvier 2023

CHEL Christine

le 19 février 2023

OLIVO Jocelyne ép. BONNAMY

le 24 février 2023

ROBERT Maria ép. JUVAUX

le 25 février 2023

RÉHEL Angèle ép. LEBRUN

le 27 février 2023

RÉHEL Madeleine

le 03 mars 2023

NOGUES Maurice

le 08 mars 2023

MICHEL-MAHÉ Jean

le 22 mars 2023

Urbanisme



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie (accordées ou en cours d'instruction).

Demandes de déclarations préalables

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
20/10/2022	14 Le Préron	Pose d'un châssis de toit
25/10/2022	14 résidence des Hortensias	Pose d'une clôture
04/11/2022	39 rue des Templiers	Changement de destination d'un ancien local agricole entre des habitations
04/11/2022	1 La Férulais	Réalisation d'une clôture
10/11/2022	10 B résidence des Camélias	Création d'une clôture
10/11/2022	4 Le Bois Brunet	Installation de panneaux photovoltaïques
15/11/2022	42 Coavou	Régularisation d'un garage
18/11/2022	8 rue du Park	Installation de panneaux photovoltaïques
23/11/2022	23 Boculé	Installation de panneaux photovoltaïques
28/11/2022	3 rue de la Croix Nergan	Construction d'un atelier en extension
29/11/2022	37 Boculé	Pose d'une serre de 18 mètres carrés
16/12/2022	8 résidence des Magnolias	Remplacement d'une clôture
19/12/2022	14 rue des Templiers	Réfection de toiture
22/12/2022	39 rue des Templiers	Modification des menuiseries et création d'un mur de clôture façade Sud
02/01/2023	36 Coavou	Changement d'ouvertures
05/01/2023	19 Bis rue de la Croix Nergan	Pose d'un portail, d'un portillon et d'une clôture
08/01/2023	6 rue de la Landelle	Réfection de toiture
13/01/2023	15 rue des Moulins	Pose d'une clôture et d'un portail
16/01/2023	5 rue de la Vallée	Installation de panneaux photovoltaïques en surimposition
07/02/2023	Boculé	Abattage d'un chêne et plantation de châtaigniers
08/02/2023	44 Coavou	Remplacement des menuiseries
01/03/2023	1 impasse de la Landelle	Réalisation d'une clôture en bois ajouré
01/03/2023	19 Coavou	Clôture et portail
15/03/2023	2 Les Planches	Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques
20/03/2023	21 résidence des Hortensias	Pose d'une clôture
21/03/2023	5 La Ville Rault	Pose d'une clôture
03/04/2023	4 Impasse des Jardins de Coavou	Pose d'une clôture
05/04/2023	52 B Coavou	Division en vue de construire
14/04/2023	23 Boculé	Pose de panneaux photovoltaïques
14/04/2023	10 B résidence des Camélias	Pose d'un portail
20/04/2023	1 Coavou	Pose d'une clôture

Permis de construire

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	ОВЈЕТ
05/12/2022	27 La Ville Rault	Construction d'un carport en bois de 32 mètres carrés
15/03/2023	29 résidence des Hortensias	Transformation d'un garage en pièce de vie
20/03/2023	41 rue des Moulins	Création d'un garage accolé à celui existant
27/03/2023	20 rue de La Croix Nergan	Construction d'une maison individuelle
12/04/2023	13 Bis Boculé	Construction d'une maison individuelle

Travaux récemment réalisés à Vildé

La rénovation du bâti existant de l'école maternelle, qui a été effectuée en 2022 en même temps que son extension en matériaux bio-sourcés, avait permis de créer **de grands dortoirs.** Pour le confort des enfants, **un nouveau mode de chauffage** par ailleurs plus économique vient d'y être installé.



En matière **d'économies d'énergies** plusieurs dispositions ont été prises. Cela concerne l'éclairage public avec des ajustements d'horaires ou le remplacement progressif des modes d'éclairage anciens au néon dans les bâtiments publics par du LED.

Pour la pratique des diverses activités sportives sur le terrain multisports, fréquemment utilisé, le tapis de sol usé sera

prochainement remplacé par un revêtement de qualité supérieur à l'existant.

De nombreuses surfaces piétonnes dans le bourg sont en béton désactivé de couleur ocre qui noircissent avec le temps. Régulièrement, par tranches, il est procédé à leur nettoyage pour restituer leur aspect initial, comme récemment aux abords du monument aux morts.

Une amélioration de la signalisation routière dans la commune a été décidée. Elle vise à doter les villages qui n'en ont pas encore de panneaux de limitation de vitesse.

Repas des aînés

Le repas gratuit des aînés de la commune a eu lieu le 11 novembre pour les habitants de 65 ans et plus. Nous avons mis à l'honneur André, Emilienne et Pierre nos plus de 90 ans présents ce jour-là.



Cérémonie du 11 novembre



Voeux du Maire

Le dimanche 8 janvier 2023, Monsieur Le Maire a présenté ses vœux aux habitants qui se sont déplacés en nombre.



Nouveaux-nés 2022

Tous les ans, la municipalité invite les enfants nés dans l'année pour la cérémonie des vœux. Sur les dix enfants invités un seul avait répondu. La petite Léana TRAMPONT-LENESTOUR née le 20 février était présente avec ses parents et son frère.



Argent de poche

Deux jeunes ont participé au dispositif « Argent de poche » depuis le début de l'année.

Les missions confiées peuvent être les suivantes : nettoyage du mobilier de la salle des fêtes, désherbage, nettoyage de l'église, ...

Le dispositif argent de poche est mis en place depuis 2016 sur la commune. Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une in-demnisation : 15 euros par demi-journée de 3 heures.

Tu as entre 16 et 18 ans et tu souhaites t'investir pour la commune en échange d'argent de poche ? Viens t'inscrire au moins quinze jours avant les prochaines vacances scolaires !





Chasse à l'oeuf



Beau succès, en ce dimanche de Pâques, pour cette nouvelle chasse aux œufs organisée par la Commune. Plus de 70 enfants ont cherché, non pas des œufs mais des bouchons colorés cachés sur le terrain centre bourg autour de l'église pour les 7 -11 ans et devant la mairie et près du boulodrome

pour les moins de 6 ans. A l'issue de cette chasse, tous les enfants ont reçu un sachet de chocolats.

Les gros lots ont été remportés par Lucas, 4 ans et Simon, 10 ans, qui ont trouvé les 2 gros œufs colorés. Un pot de convivialité a clôturé cette animation.



La Commune de Vildé représentée

aux joutes nautiques

Une équipe représentera la Commune de Vildé-Guingalan aux joutes nautiques organisées au port de DINAN-LANVALLAY au mois de juillet.

Ce sont des bénévoles de l'association UBAKA qui participeront à ce challenge sur l'eau pour la deuxième fois! Un membre de cette association réside dans notre commune. Pour rappel Ubaka (Urban Bulldogs Against Kids Abuse) est une association de motards réunis « pour le plaisir de rouler ensemble », mais aussi pour lutter contre le harcèlement des enfants.

Venez les soutenir!



Lutter contre les moustiques tigres





Coupez l'eau aux moustiques tigres et passez le message à votre voisin.

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 mètres. Il est donc né chez vous ou pas loin!

Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et profilère...

Affaires scolaires et périscolaires



Bienvenue chez les "top chefs" du vendredi

Tous les Vendredis vous pouvez assister à un défilé de petites têtes coiffées d'une toque se rendant au restaurant scolaire. Est-ce carnaval ? Sont-ils des assistants de Sébastien le cuisinier?

Pas du tout ... Je vous présente la brigade des étoilés de la classe PS et MS.

A TABLE! ET BON APPETIT!

Chaque semaine c'est opération : je goûte pour les palais délicats, je mange pour les gourmands et je respecte les règles. Chaque enfant qui a réussi sa mission lors du repas obtient une gommette, ce qui lui permettra en fonction du nombre de gommettes gagnées durant la semaine, de déjeuner le Vendredi avec sa toque « top chef ».

Mais attention! Goûter et manger ne suffisent pas, il faut aussi respecter les règles collectives.

Fais pas ci, fais pas ça

On peut être un fin gourmet mais on peut vite perdre une étoile.

- La cuillère et la fourchette servent seulement à manger, on ne se prend pas pour d'Artagnan ni pour Dark Vador;
- On respecte ses camarades en parlant doucement, on ne fait ses vocalises comme une diva.
- On ne nourrit pas les poules sous la table, il n'y en a pas.
- On ne transforme pas la table en pataugeoire et la serviette en serpillière pour éponger.

- On ne partage pas sa nourriture avec son voisin, pas d'inquiétude il y en a pour tout le monde.

L'opération s'est terminée avant les vacances de Pâques, je félicite tous les enfants pour leurs participation. Chaque « top chef » a pu ramener sa toque à la maison.

La prochaine opération : le bracelet du sommeil...

Sophie, ATSEM



L'aide aux devoirs

Pour les enfants présents à l'accueil périscolaire le soir, des bénévoles assurent l'aide aux devoirs pour ceux qui sont volontaires (du CP au CM2).

Nous remercions les nouveaux bénévoles qui assurent ce service: Mesdames Annick BERTET, Emmanuelle GUÉHO, Delphine COLAS et Mélanie RONDEAU qui interviennent en binôme les lundis et jeudis.

Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

Je parraine mon arbre - Classe de MS-GS

La classe de moyenne et grande sections travaille cette année sur les saisons et l'arbre. Elle participe au projet « Je parraine mon arbre » en collaboration avec la Maison de la Rance. Il s'agit de découvrir le rythme des saisons à travers l'observation des arbres et de la nature qui les entourent (petites bêtes, fleurs, fruits, etc.). Pour compléter les trois sorties prévues avec la Maison de la Rance, la classe se rend dès que possible au parc, au bois ou aux alentours de l'école faire "classe dehors" et enrichir les observations et les découvertes.



Spectacle Jacobambins - Classe de MS-GS

Les élèves de moyenne et grande section ont pu assister au spectacle L'attirail donné dans le cadre du programme des Jacobambins. Une très belle occasion de rire, s'émerveiller et découvrir le spectacle vivant!

Visite au Musée de l'école ancienne de Bothoa (MS-CP)

Le jeudi 13 avril, les élèves de GS-CP sont allés au musée de l'École de Bothoa à Saint-Nicolas du Pelem.



Le matin, les enfants ont vécu la vie d'un écolier de 1930, ils ont suivi une leçon de morale puis une leçon d'écriture à la plume. L'après-midi a été consacré à la visite de la maison de la maîtresse et à la démonstration de la fabrication de jeux buissonniers : flûte, couteau...

Danse contemporaine - Classe de CM

Les élèves de CM1 CM2 participent à un projet de danse contemporaine avec une intervenante du Kiosque : Anaïg LE ROY et le chorégraphe professionnel Louis BARREAU, à raison de 10 séances de danse.

Ce projet est subventionné par la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles.)

A la fin du projet, il y aura une représentation dans Dinan le **samedi 3 juin** avec la classe CHAD de Broussais (6èmes option danse) et des groupes musiciens du conservatoire de Dinan (adultes et adolescents).



Les élèves pourront aussi aller voir danser le chorégraphe Louis BARREAU à un de ses spectacles le 9 juin à l'Abbaye de Léhon.

Animations « Je parraine mon arbre » - Classe CM

Voici une des maquettes créée par les élèves avec des éléments miniatures pour façonner le paysage : routes, villages, arbres, haies, parcelles agricoles, rivière... Ils ont bien sûr justifié tous leurs choix vis-à-vis du relief, de la gestion de l'eau, des activités.

Les élèves de CM1 et CM2 bénéficient d'animations en sciences sur : l'Arbre, les activités humaines et les paysages,



le respect de l'environnement, le rôle des haies. Activités prévues : mini randonnées avec observations, descriptions, identifications et création de maquettes. Pour cela, **un animateur de La Maison de la Rance de Dinan**, Monsieur Amaury Louvet, intervient 3 fois : le mardi 28 mars, le jeudi 4 mai et le vendredi 12 mai.

Ce projet intitulé « Je parraine mon arbre » est subventionné par le Syndicat mixte de l'Arguenon-Penthièvre.

La maison de tous les dangers

Les élèves de CE1-CE2 ont visité la Maison de tous les dangers. Cette "maison" regroupe 3 principes fondamentaux. Tout d'abord c'est un outil pédagogique à destination des enfants et des familles, à l'intention de tous. Ce dispositif de développement est mis à disposition des caisses locales (Groupama), et ce gratuitement. Il permet d'établir des liens avec les établissements scolaires, collectivités locales et territoriales, structures associatives...

Les trois objectifs de cette action :

- PRÉSENTER une maison de 4 pièces (cuisine, salon, salle de bains, garage) qui concentre la majorité des risques encourus par chacun d'entre nous. Les enfants et les seniors représentent un public davantage touché par les accidents domestiques.
- SENSIBILISER le public invité aux dangers rencontrés, et lui permettre de s'exprimer sur ce qu'il découvre.
- APPORTER des réponses qui devront éviter et/ou diminuer le danger, résoudre l'accident éventuel



Participation au prix des INCORRUPTIBLES 2023

Le vendredi 5 mai et le vendredi 12 mai, les élèves des classes de TPS-PS-MS de Catherine Chesnais, de GS-CP de Christelle Martin et de CE1-CE2 de Delphine Vallais ont voté à la médiathèque de Plélan-le-Petit pour le 34ème prix des Incorruptibles.



Il y a eu une grosse affluence pour les élections du PRIX des INCORRUPTIBLES 2023. 100% de votants et beaucoup d'impatience pour connaître le livre élu par l'ensemble des lecteurs des cycles 1 et 2.

Accueil périscolaire

Bonjour à tous,

Avec l'arrivée du printemps, une envie de jardinage a soufflé sur l'accueil. C'est donc avec la participation volontaire et enthousiaste de quelques jardiniers « en herbe » que nous avons planté fleurs et bulbes dans des jardinières pour faire un essai (des pensées, tulipes, freesias et du muguet qui n'a pas voulu pointer le bout de nez!).



Et depuis ce début d'année, grâce à la générosité du Père-Noël, l'accueil s'est paré d'une magnifique enceinte pour faire danser les grands ainsi que les petits!

À nous les parties de chaises musicales et les chorégraphies en tout genre!

Sabrina, Lou-Ann, Bérénice



Arts et Culture

L'association Arts et Culture poursuit ses activités dans la bonne humeur et la convivialité.

Chaque jeudi Marcel et les musiciens animent la danse bretonne de 17h à 18h30 à la Maison du Temps Libre. Les adhérents du scrabble se retrouvent assidûment le jeudi de 14h à 17h à la Maison des Associations. Quant à la gymnastique, les participantes se réunissent chaque mardi de 19h45 à 20h45 à la Maison du Temps Libre.

L'effectif est en hausse sensible dans chacune des sections. Cependant nous sommes en mesure de répondre positivement à toutes personnes qui désireraient nous rejoindre. Il suffit de nous contacter.

Catherine Delagrée : 06 70 42 90 08 Thérèse Lefort : 06 68 25 75 15

Les Randonneurs

Le 04 juin, Plélan-le-Petit recevra la dernière randonnée mensuelle avant la pause estivale, le départ se fera à 14h30 à la salle de l'Embarcadère et le retour vers 17h

Le samedi 17 juin, l'assemblée générale de l'association des randonneurs clôturera la saison par un repas : couscous, à Saint-Maudez au prix de 18 euros. Vous pouvez réserver au 06 47 80 99 98.

Le 10 septembre, la sortie annuelle aura lieu au lac de Guerlédan. Des circuits vous seront proposés sur place; le départ en car se fera à la salle de l'Embarcadère de Plélan-le-Petit.

Club de l'Amitié



Lors de l'Assemblée générale, le bureau a été reconduit :

- Présidente : Monique LEMOINE
- Vice-Présidente : Josette CARREY
- **Trésorière** : Thérèse LEFORT **Trésorière** adjointe : Claudine

Trésorière adjointe : Claudin BOUGET

- Secrétaire : Catherine DELAGREE
- Secrétaire adjoint : Yvon BERTET
- Membres actifs: Jeanine BRIAND, Marie Thérèse JUVAUX, Katia COBO, Huguette ANGOT, Simone TOUZE, André JUVAUX, Claudine MIRIEL, Monique COMMEUREUC, Nicole ROBERT.

Le club compte 76 adhérents, plus 28 adhérents pour la section art floral et 13 adhérents pour la section « boulistes » (les boulistes n'ayant pas d'association ont rejoint le club de l'Amitié avec une section « boulistes »).

Nous nous rassemblons le deuxième et quatrième vendredi du mois de

14 h à 17h30 pour les jeux de carte, scrabble, tarots etc... 2 cours d'art floral sont proposés une fois par mois et les boulistes se rassemblent tous les mardis de 14 h à 17 h.

N'hésitez pas à vous renseigner si vous êtes intéressé au **06 81 19 95 45.**





Comité des Fêtes et Animations

Suite au souhait de Monsieur Alain Réhel de passer le relais après 25 années de bons et loyaux services, un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes et Animations le 4 novembre 2022 :

- Mme Anne-Marie Fossard, Présidente,
- M. Pierre Dauly, Vice-Président,
- Mme Régine Boixière, secrétaire et Mme Thérèse Lefort, secrétaire adjointe,
- Mme Magali Delamotte, trésorière et M. Patrick Lebreton, trésorier adjoint.

Le 11 février dernier, 130 spectateurs sont venus applaudir à la maison du temps libre de Vildé-Guingalan la troupe « Des amis du Granit » venue du Hinglé pour jouer la pièce « L'Fernand a trouvé l'âme sœur » de Piou Dahenne.

Le 15 avril ont eu lieu les courses cyclistes FSGT sur le circuit de Vaucouleurs (2,850 kms) avec 2 épreuves : à 16h la catégorie 5 et minimum et à 18h les catégories 1,2,3,4 plus cadet et féminine.

Le 24 juin, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillerons pour la Fête de la Musique. Au programme :

- Une démonstration et une initiation de danse country par les « Plum Country » de Plumaudan,
- Un concert avec une reprise des chansons françaises interprétées par Patrice le Guen (sosie de Pierre Bachelet),
- Un concert de CRAIM, un groupe de pop/rock pour clore la soirée.

Nous croisons les doigts pour que le temps soit de la partie.





Cyclo Club Vildéen



Le club des Cyclos a organisé au mois de février sa soirée annuelle galettes - crêpes qui a rassemblé 35 personnes.

A cette occasion Monsieur Edouard Cardin, un adhérent au club depuis 1997, a été mis à l'honneur pour ses 80 ans.

Le 14 mai aura lieu la sortie des 100 kms direction le cap Fréhel qui sera suivie d'un pique-nique au retour. Les cyclos se retrouvent en deux groupes pour des sorties de 60 kms à 80 kms le mercredi après-midi et le dimanche matin.

Si vous souhaitez nous rejoindre, appelez au **02 96 27 08 87** ou au **02 96 27 06 34**.

Bonne Route.

Rance Poker Club



Votre association de poker près de chez vous!

Objet notre association développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance. honnêteté. pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président :

Xavier Cabuy, secrétaire : Sébastien Fairier et trésorier : Sébastien Serrand.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a le droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à la maison des associations de Vildé-Guingalan (rue de l'école), tous les JEUDIS de 19h45 à 23h45 environ (retard autorisé).

Attention: accès de la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur, et il y a aucun enjeu d'argent. Notre association fonctionne en mode scolaire et remercie chaleureusement la commune et tous ses partenaires

sponsors, fidèles depuis des années. MERCI de votre soutien!

Au programme pour la saison 2022/2023 : Six mini championnats successifs pour cette 11è saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et de repas remboursés lors d'évènements extérieurs...). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribué sous forme de lots, soit environ 2 000 € !!!

CA VOUS TENTE D'APPRENDRE le poker moderne, OU BIEN de VOUS AMELIORER ? Alors venez jouer un JEUDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

N'HESITEZ PAS A VENIR VOIR OU ESSAYER, C'EST GRATUIT !!! A BIENTOT !!!

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60 ou par mail : xavier. cabuy@orange.fr.

Également notre page Facebook: https://www.facebook.com/RancePokerClub

Association Autour d'Émeric et Anthony

L'assemblée générale annuelle de l'association s'est déroulée le 16 mars 2023 pour approuver les comptes de l'année 2022 et notamment le bilan positif des Foulées du 09 septembre 2022 qui a permis de faire un don de 5 000 euros à l'Association Petits Princes à PARIS.

Cette assemblée a également été l'occasion de lancer l'organisation de la 13^{ème} édition des FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY qui auront lieu le 8 SEPTEMBRE 2023. Le circuit en boucle fermée sur route reste inchangé.

Deux courses à pied sont toujours proposées : 1 boucle de 5 kms ou 2 boucles, soit 10 kms (distance mesurée officiellement par la FFA), associées à une marche populaire. Une réunion sera fixée fin mai-début juin 2023 avec l'ensemble des bénévoles pour finaliser les détails de cette manifestation.

Nous invitons d'ores et déjà les Vildéens à noter la date du 08 septembre 2023 dans leur agenda!





Tous renseignements utiles sur l'association et les Foulées d'Emeric et Anthony sont accessibles sur notre page Facebook et sur le site internet : https://autour-emeric-et-anthony.fr.



FC PVC - Football Club Plélan Vildé Corseul





La saison 2022-2023 s'achève sur un sentiment mitigé : le côté positif est l'augmentation du nombre de licenciés proche de 250 désormais contre 230 ces dernières années, des animations qui auront très bien marché, notamment le tournoi en herbe de septembre et le tournoi de Futsal en février et sans oublier le franc succès rencontré par

l'album de vignettes avec près de 20 000 vignettes vendues. Ce fût un moment fort de la saison qui aura permis à toutes les générations de se rencontrer et de faire des échanges. Dylan Lamé restera le 1^{er} à avoir fini son album en 10 jours !!! Merci à tous d'avoir joué le jeu et notamment aux sponsors qui auront permis à ce projet de voir le jour.

Le point négatif est la descente très probable à l'heure de l'article de l'équipe fanion de R3 en D1, une saison seulement après avoir fait l'inverse, pas aidée par des blessures et suspensions à répétitions de joueurs cadres. Il faudra savoir rebondir dès que possible...

L'occasion de remercier tous ceux qui ont contribué au déroulement de la saison, les municipalités, les bénévoles, les dirigeants, les sponsors, les parents et évidemment les joueurs.

Nous sollicitons tous les jeunes Vildéens et Vildéennes qui souhaitent rejoindre le club de foot de leur commune à nous rejoindre si vous êtes né(e)s entre 2007 et 2018 mais également en seniors ou foot loisir...

A noter dans votre agenda : notre vide grenier le dimanche 9 juillet 2023 à Plélan-le-Petit.

Informations: Nous vous informons que l'association Miss Belle en forme et Mister Beau en forme ne siège plus sur la Commune.

Espace Culture

Salles de Spectacle

EMBARCADÈRE
rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT

22 96 87 14 27

SOLENVAL
33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOËT
@ 02 96 89 41 09

THÉATRE DES JACOBINS rue de l'Horloge 22100 DINAN © 02 96 87 03 11

LE LABO
10 rue Victor Schoelcher
22100 DINAN

02 96 39 47 80

http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/

Agenda des manifestations

- 3 juin : repas à emporter, Maison des Associations (Société de chasse)
- 3 juin : inauguration de l'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire, 10h30
- 9 juin : repas, Maison du Temps Libre, 12h (Club de l'Amitié)
- 18 juin : kermesse de l'école (Amicale Laïque)
- 24 juin : pot de convivialité, boulodrome, 18h30 (Commune de Vildé-Guingalan)
- 24 juin : fête de la musique, Maison du Temps Libre (Comité des fêtes)
- **08 septembre :** les Foulées, marche populaire et courses 5 et 10 kms (Autour d'Emeric et Anthony)

Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme : **www.dinan-capfrehel.com**

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.



Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter au pot de convivialité le samedi 24 juin à 18h30 devant le boulodrome.

La soirée pourra se poursuivre avec la **Fête de la musique** organisée par le Comité des fêtes.

\mathcal{L} SANTÉ

MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

Médecins généralistes

Docteurs BOZEC, LE PAUTREMAT,

QUERIC, MENAGE **02 96 27 01 79**

KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN M. Franck POIRIER

@ 06 68 75 05 25

GUÉRISSEUR

3 rue de la Borgnette, VILDE-GUINGALAN M. Jérôme HAGUET

@ 06 79 79 40 06

CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN

Psychomotricienne

M^{me} Manuela COULON

@ 06 94 21 04 06

Infirmière libérale

M^{me} Anne-Lise LAURENT

Ø 06 61 52 48 63

Ostéopathe

M^{me} Claire BUSNEL

@ 06 33 24 24 80

Naturopathe - sophrologue

M^{me} Nadège DAMIDE

@ 06 33 30 70 09

Infirmière ASALEE

 M^{me} Sandrine JUSTE

@ 06 09 47 66 86

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

Hôpital René PLÉVEN

@ 02 96 85 72 85

Polyclinique du Pays de Rance

@ 02 96 85 85 85

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR):

@ 02 22 06 45 00

Dépannage électricité :

@ 09 726 750 22

ÉCOLE

"Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"

Primaire: 02 21 08 00 05
 Maternelle: 02 21 08 00 06
 Cantine scolaire: 02 21 08 00 07
 Accueil périscolaire: 02 21 08 00 09

» AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION (ACCUEIL)

2 02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES:

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - @ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - @ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Mercredi et jeudi : fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC - @ 02 96 82 13 71

Du 1er novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 17h Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Du 1er février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi: 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00*

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr Pour votre information, des bennes à cartons sont à votre disposition dans les déchèteries.